

## Protocole Sanitaire Famille d'Illkirch

### 1. Cadre général/identité de l'association

Dans le cadre de la pandémie de COVID, l'association Famille d'Illkirch participe activement à la politique de prévention du gouvernement pour protéger ses membres et ses usagers.

Contact de l'association :

Association Famille d'Illkirch - Catherine Haensler (Présidente)

8 rue des Sœurs 67400 Illkirch-Graffenstaden

Contact : [contact@famille-illkirch.fr](mailto:contact@famille-illkirch.fr)

Référent COVID : Aurore FREISMUTH

### 2. Rappel des mesures en vigueur :

Réglementation applicable :

Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020

Décret n° 2021-606 du 18 mai 2021

Protocole Sanitaire en date du 07/06/2021 v.01

### 3. Rappel des gestes barrières :



- ✓ Les distances barrières doivent être respectées : 1m avec masque, 2m en cas de retrait du masque.
- ✓ Le port du masque en intérieur est obligatoire pendant toute la durée des manifestations.
- ✓ La désinfection des mains au gel hydroalcoolique est obligatoire en arrivant aux manifestations. Elle doit être renouvelée régulièrement et notamment en cas de contact avec des objets communs. Pour ce faire, du gel hydroalcoolique est mis à disposition par l'association.
- ✓ Les objets communs utilisés lors des manifestations seront limités au strict nécessaire et désinfecté avant les ateliers. Ils seront ensuite désinfectés régulièrement pendant les manifestations.

#### 4. Circulation à l'intérieur/à l'extérieur

##### **Local de l'association :**

Un sens de circulation est mis en place pour éviter les croisements de flux et les engorgements de personnes aux accès. Des affichages sont mis en place et doivent être respectés par les participants.

##### **Autres lieux :**

Pour les événements ayant lieu dans des autres emplacements que le local, le sens de circulation mis en place sera respecté. En cas d'absence de sens de circulation sur le risque de croisement est important, un sens de circulation sera mis en place et affiché. Il devra alors être respecté par les participants

#### 5. Nettoyage et désinfection des locaux

Le local de l'association ainsi que les espaces occupés pour les ateliers seront désinfectés avant et après chaque manifestation.

Le nettoyage comprendra une désinfection des surfaces (tables, bancs, comptoirs, etc...), des poignées de portes et de fenêtres, des sanitaires le cas échéant ainsi que des objets manipulés lors de la manifestation.

Cette désinfection se fait à l'aide d'un produit certifié selon la norme NF 14476.

Les locaux seront aérés au moins 20 minutes avant et après chaque manifestation. Ils seront également aérés pendant les manifestations dans la mesure du possible.

#### 6. Formation des intervenants, information et communication aux membres

Le présent protocole est disponible sur le site internet de l'association. Il est également envoyé aux membres de l'association et participants en amont des ateliers.

Le présent protocole est également affiché au local de l'association.

Une explication des mesures sanitaires du présent protocole est réalisée par le référent COVID aux intervenants et animateurs d'ateliers.

#### 7. Modalités de prise en charge d'une personne symptomatique

En présence d'une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat), la prise en charge repose sur :

1/ L'isolement : Isoler la personne en dehors du groupe.

2/ La protection : S'assurer que la personne porte un masque ainsi que la personne qui est chargé de la prise en charge.

3/ La recherche des signes de gravité. En l'absence de ceux-ci, inviter la personne à contacter son médecin. En présence de signes de gravité, contacter le SAMU en composant le 15.

Une fois la personne symptomatique prise en charge, désinfecter les objets et surfaces touchées par cette personne et aérer la pièce.